REGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

REALISATION DE L'ITINERAIRE DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SEINE FRANCILIEN (OPP. VS. F)

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

CAUE 78
3 PLACE ROBERT SCHUMAN
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

RENSEIGNEMENTS

PAR MAIL :

ASPECTS TECHNIQUES :
HELENE BOUISSON : helene.bouisson@caue78.com

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS :
ANNICK MARTINAT : annick.martinat@caue78.com

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

LUNDI 10 FEVRIER 2020 A 17H00

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Raison sociale : CAUE 78 - 3 PLACE ROBERT SCHUMAN - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TEL : 01 30 48 00 14

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

La consultation vise à recruter un prestataire pour réaliser l'itinéraire de l'Observatoire Photographique des Paysages de la Vallée de la Seine francilien (OPP. VS. f).

La mission consiste à :

- réaliser une première sélection de 250 photographies représentatives des 10 thématiques problématisées (CCTP. Paragraphe 2.6.) pour la première tranche et 25 photographies complémentaires pour la deuxième ;
- rendre compte d'une perception globale de notre territoire après arpentage et observation ;
- proposer des points de vue constituant l'itinéraire photographique ;
- et donner des bases pour assurer la pérennité du projet, tant dans ses composantes techniques qu'à travers des conseils de valorisation et animation.

2.1. Composition du marché

Tranches / phases

Le marché est décomposé en deux tranches. Les prestations à exécuter sont définies précisément dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) joint au présent document.

Lots

Le marché n'est pas décomposé en lot.

2.2. Durée du marché

Le marché entre en vigueur à compter de la date d'accusé de réception de sa notification jusqu'à fin décembre 2020.

2.3. Conditions de participation

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. La sous-traitance n'est pas acceptée.
La maîtrise d'ouvrage ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires ou conjoints.
S'il s'agit d'un groupement, un seul interlocuteur mandataire, le photographe, sera identifié pour la maîtrise d'ouvrage. Il sera autorisé par écrit à signer l'acte d'engagement en leur nom (le candidat pourra à cet effet utiliser le formulaire DC1).

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Type de procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée conformément au code de la commande publique ;

3.2. Remise des candidatures :

La date limite de remise des offres est fixée au lundi 10 février 2020 à 17h00.

3.4 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.5 Contenu du dossier de consultation :

- L'acte d'engagement (A.E.) ,
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.),
- La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.),
- Le règlement de consultation (RC).

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES :

4.1 Contenu du dossier du candidat

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées, paraphées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (A.E.),
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.),
- La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.), dûment rempli,
- La désignation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (imprimé DC1)
- Un mémoire technique comportant un dossier artistique, un C.V. et un dossier rédigé conformément à l'article 3.11 du CCP.

4.2. Critères d'attribution

Les candidatures seront examinées au regard des capacités professionnelles et techniques (du ou des) candidat(s).

La date de réception des dossiers est fixée au 10 février 2020 à 17h.

Après examen, la maîtrise d'ouvrage établira un classement des candidatures et elle se réserve le droit d'auditionner les 2 à 4 premiers du classement.

Les critères intervenant pour le jugement des candidatures sont les suivants :

- Qualité des références et travaux présentés : 30 %
- Pertinence de la méthodologie et adéquation à la demande : 30 %
- Compétence des intervenants et conduite de projet : 20 %
- Adéquation du prix au projet : 20%

ARTICLE 5 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les pièces constituant la candidature de l'offre devront obligatoirement être soit signées électroniquement, soit manuellement.

La liste des pièces à fournir est mentionnée à l'article 4 du présent règlement de consultation.

La date et l'heure de la remise des offres est :

Le lundi 10 février 2020 à 17h00

Par mail : annick.martinat@caue78.com

Ou sur clé USB :
CAUE 78
3, place Robert Schuman
78180, Montigny-le-Bretonneux

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux candidats. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le maître d'ouvrage ne sera pas ouvert. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et entraînera l'irrecevabilité de la candidature. Le candidat en est informé.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation, les candidats devront s'adresser au plus tard 10 jours avant la date

limite de réception des offres.

Renseignements par mail :

Pour des questions d'ordre technique :
HELENE BOUISSON : helene.bouisson@caue78.com

Pour des questions d'ordres administratifs et financiers :
ANNICK MARTINAT : annick.martinat@caue78.com